



Section CFDT du CHGR, 35703 RENNES Cedex

Bureau ouvert le mardi et le jeudi de 8h30 à 16h30

☎02.99.33.39.00 poste 3506

cfdt@ch-guillaumeregner.fr

Rennes, le 18 septembre 2018

## **Psychologue du travail : recrutement en cours...**

En 2002, la CFDT a demandé et obtenu un poste de psychologue du travail, projet très novateur à une époque où nous parlions surtout de la problématique violence.

Ce poste a été remis en question lors du dernier CHSCT.

Lors de la cellule de veille des risques psycho sociaux du 14/09, (où la CFDT est la seule organisation syndicale à siéger suite au départ des autres syndicats), la Direction et le Médecin du Travail ont annoncé le recrutement prochain d'un psychologue du travail. La CFDT se félicite de cette décision attendue par tous les agents.

## **L'ordre national des infirmiers : non à l'ordre !**

Depuis plusieurs années, la CFDT se bat contre l'Ordre National Infirmier. L'ONI est à l'initiative des infirmiers libéraux dans le but d'avoir une instance de représentation au niveau national. Pour les infirmiers salariés du public, nous avons déjà des instances de régulation et de sanction donc cet ordre est inutile.

De plus, cet ordre donnerait plus de pouvoir aux infirmiers libéraux (alors qu'ils sont pourtant très minoritaires) qu'aux infirmiers du public en raison du système électoral qui est inéquitable et discriminatoire en faveur des libéraux.

Un décret vient de sortir instaurant l'obligation à l'employeur de déposer tous les trois mois, au conseil national de l'ordre, la liste de tous les infirmiers qui exercent dans son établissement, que ces derniers soient inscrits à l'ordre ou non. Aujourd'hui, peu d'infirmiers se sont inscrits à l'ordre, l'ayant boycotté notamment pour ne pas payer la cotisation obligatoire.

Ce nouveau décret oblige l'infirmier non inscrit à régulariser la situation dans un délai de 4 mois et s'il ne s'inscrit pas, il sera considéré comme exerçant illégalement sa profession encourageant des sanctions pénales pour exercice illégal.

La CFDT va poursuivre son travail engagé avec l'intersyndicale pour convaincre les pouvoirs publics de revenir sur leurs décisions vis-à-vis des professionnels salariés.

**NON A L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER**